

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

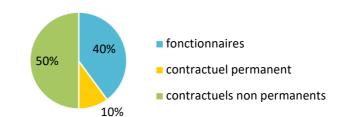


COMMUNE DE GUILLAUMES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.

Effectifs

- 10 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021
 - > 4 fonctionnaires
 - > 1 contractuel permanent
 - > 5 contractuels non permanents



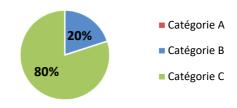
- Aucun contractuel permanent en CDI
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ 3 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	100%		80%
Technique		100%	20%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



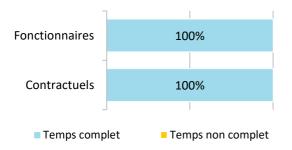
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	60%
Rédacteurs	20%
Agents de maîtrise	20%

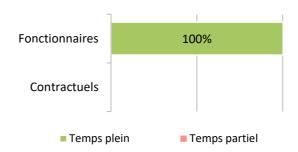
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2021

Temps de travail des agents permanents =

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

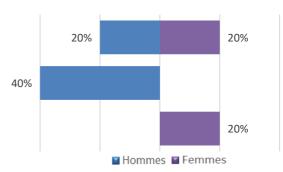


Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge mo des agents po		
Fonctionnaires	45,00	— de 50 ans et +
Contractuel	de 40 à 45	— ue so alis et +
permanent	ue 40 a 45	
Ensemble des	44 50	de 30 à 49 ans
permanents	44,50	
Âge mo	yen*	de - de 30 ans
des agents nor	permanent	
Contractuels non	39,50	
permanents	33,30	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

. Équivalent temps plein rémunéré

- → 10,66 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021
 - >4,66 fonctionnaires
 - > 1,00 contractuel permanent
 - > 5,00 contractuels non permanents

19 401 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie



- Positions particulières

> 3 agents mis à disposition dans la collectivité

Mouvements

En 2021, aucune arrivée d'agent permanent et aucun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 ¹	Effectif physique au 31/12/2021
5 agents	5 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021			
Fonctionnaires • 0,0%			
Contractuel	→	0,0%	
Ensemble	→	0,0%	

→ Aucun départ d'agent permanent en 2021

→ Aucune arrivée d'agent permanent en 2021

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Aucun avancement d'échelon et aucun avancement de grade
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 19,39 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	1 589 713 €	Charges de personnel*	308 233 €	\Rightarrow	Soit 19,39 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	126 336 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées : Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	6 879 € 4 579 €	53 500 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	0€	
Supplément familial de traitement :	0€	
Indemnité de résidence :	0€	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Caté	gorie A	Caté	gorie B	Caté	gorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative			S		21 801 €	
Technique					S	S
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières			S		22 391 €	S

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

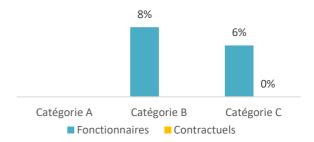
→ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 5,45 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	6,41%
Contractuels sur emplois permanents	0,00%
Ensemble	5,45%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ 147 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2021

Absences

- En moyenne, 11 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2021

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,01%	0,00%	2,41%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	3,01%	0,00%	2,41%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	3,01%	0,00%	2,41%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 🔶 100,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

- Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2021

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans
la collectivité

→ FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

→ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 250 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation

- Aucun agent titulaire ou contractuel permanent n'a bénéficié d'un départ en formation en 2021
- Aucun jour de formation suivi par des agents permanents en 2021



> 2 241 € ont été consacrés à la formation en 2021



Catégorie ACatégorie BCatégorie C

Répartition des dépenses de formation

Frais de déplacement	23 %
Autres organismes	77 %

Action sociale et protection sociale complémentaire

 La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

- L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2021

Précisions méthodologiques

¹Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2021 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

woheadrightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : février 2023 Version 1